

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers :**

En Exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 12

**Date de Convocation :**

9 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le 15 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plassac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine GOUTTE, Maire.

**Présents** : Mesdames GOUTTE Martine, Mme BRAUD Marie-Christine, BARRAS Maryvonne, DUQUE Yenny, GUENAIIS Martine, BERNAUD Valérie ; Messieurs GAUDINIÈRE Jean-Claude, PICARD Patrick, VENANCY Jean-Michel, BAUDET Jean-Michel.

**Absents Excusés** : GERMAIN Agathe, DE BOISSESON Laurent (pouvoir à Mr BAUDET), GIRAULT Denis (pouvoir à Mme GOUTTE) ;

**Secrétaire de Séance** : BRAUD Marie-Christine

**Objet** : modification du taux de la Taxe d'Aménagement

Vu le C.G.C.T. et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331-1 à L 331-46,

Vu le P.O.S. approuvé le 5 mars 1993,

Vu la délibération du 14 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement au taux de 3 %,

Vu la délibération du 13 octobre 2014 maintenant ce taux à 3 %,

Considérant la nécessité de réaliser certains travaux substantiels de voirie et de réseaux afin d'accueillir les futures constructions en cohérence avec l'élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur tout le territoire de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

*Pour copie conforme au registre,  
Fait à Plassac, le 16 septembre 2015  
Le Maire,  
Martine GOUTTE*

